

## **Section II**

Missions, objectifs stratégiques et programmes

### Mission **A**

## **Promouvoir**

la langue française  
et la diversité culturelle  
et linguistique

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a pour vocation première de promouvoir et de renforcer l'usage de la langue française dans le monde. Cette action s'inscrit dans le cadre de la défense et de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, principe soutenu depuis toujours par la Francophonie, qui garantit, dans un contexte mondial d'uniformisation, l'égalité de dignité de toutes les cultures par la mise en œuvre de politiques culturelles spécifiques.

La mission relative à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique se réfère à deux objectifs du Cadre stratégique décennal sur lesquels l'Organisation a planifié des actions concrètes pour les prochaines années :

1. Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française dans une dynamique de soutien à la diversité linguistique.
2. Favoriser l'expression et la diffusion des créations francophones, et encourager la diversité culturelle.

## **Objectif stratégique n° 1**

### **Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française dans une dynamique de soutien à la diversité linguistique**

L'Organisation concentre son action sur le maintien et le développement de l'usage de la langue française dans la vie internationale ainsi que sur l'incitation au respect des règles existantes au sein des organisations multilatérales. Elle souhaite inscrire concrètement l'accès au savoir et aux productions culturelles en langue française dans la réalité quotidienne des populations.

Deux programmes sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif stratégique :

1. Accroître l'usage de la langue française dans les situations de diversité linguistique et culturelle.
2. Améliorer la promotion de la lecture publique et des littératures francophones.

## Objectif stratégique n° 1

Renforcer l'usage et assurer la promotion de la langue française dans une dynamique de soutien à la diversité linguistique

Programmes	Projets	Principales activités
<b>Accroître l'usage de la langue française dans les situations de diversité linguistique et culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accroître l'usage de la langue française dans les institutions et les organisations multilatérales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le français dans l'Union européenne</li> <li>■ Le français dans les organisations internationales africaines + la formation des diplomates des pays francophones</li> <li>■ Fonction d'observation de l'usage du français</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Favoriser le dialogue de la langue française avec les autres espaces linguistiques et les langues partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Politiques d'aménagement du français avec les langues africaines et créoles</li> <li>■ Coopération avec les autres aires linguistiques (hispanophonie, lusophonie, arabophonie)</li> <li>■ Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation</li> </ul>
<b>Améliorer la promotion de la lecture publique et des littératures francophones</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer la diffusion des auteurs et des littératures francophones</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Prix des cinq continents et Prix du jeune écrivain francophone</li> <li>■ Participation francophone aux foires et salons littéraires</li> <li>■ Traduction des prix</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer la lecture publique et les Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer les politiques de lecture publique dans les États</li> <li>■ Réseau des Clac</li> </ul>

### Programme n° 1

#### **Accroître l'usage de la langue française dans les situations de diversité linguistique et culturelle**

La position et le rôle de la langue française sont aujourd'hui menacés par l'usage prédominant de la langue anglaise, notamment au sein des organisations internationales, même lorsque le français jouit du statut de langue de travail. La situation est tout aussi critique dans

les grandes manifestations internationales, comme les Jeux olympiques. Par ailleurs, la langue française doit trouver les voies du dialogue avec les langues nationales avec lesquelles elle coexiste, notamment dans les pays d'Afrique et de la Caraïbe, et avec celles appartenant à d'autres aires linguistiques (hispanophonie, lusophonie, arabophonie).

Le premier volet vise à préserver et améliorer la **maîtrise** du français par **les experts des États chargés des questions européennes et la présence du français dans les organisations internationales africaines** et aux Jeux olympiques. Il permet également d'assurer une formation aux agents diplomatiques des pays francophones dont le français n'est pas la langue officielle.

La promotion du français dans l'Union européenne	La promotion du français dans les organisations internationales africaines
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>16 plans nationaux de formation</b> à la langue française ;</li> <li>■ <b>11 000 diplomates et fonctionnaires</b> formés au et en français (langue, expertise et points de vue francophones) ;</li> <li>■ <b>300 opérations</b> de négociation, formation, promotion, sensibilisation, publication et diffusion (<i>Manuel du français des relations européennes</i> – 4 000 exemplaires), réalisées dans 20 capitales européennes ;</li> <li>■ <b>10 accords d'État</b> signés avec la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie, la Lituanie, la Bulgarie, la Croatie, la République tchèque, l'Estonie et l'Autriche pour le renforcement des compétences de travail en français des diplomates et fonctionnaires ;</li> <li>■ <b>9 projets d'établissement</b> avec les instituts diplomatiques et hautes écoles de formation aux questions européennes ;</li> <li>■ <b>Déclaration solennelle</b> des bourgmestres de Bruxelles et Luxembourg et du maire de Strasbourg, fondant le Réseau francophone des trois capitales de l'Union ;</li> <li>■ <b>Soutien à l'émission de TV5 7 jours sur la planète</b> (à destination des diplomates et des fonctionnaires) ;</li> <li>■ <b>Soutien au site EurActiv</b> et à la lettre d'information européenne en français.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>5 organisations cibles</b> (1 800 personnes) : Union africaine, groupe des États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, Marché commun d'Afrique orientale et australe, Communauté de développement de l'Afrique australe, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, faisant l'objet de 5 accords de coopération technique portant sur la promotion du plurilinguisme et le renforcement de l'utilisation du français ;</li> <li>■ <b>4 pôles de formation</b> : Village du Bénin (Togo), Alliance franco-djiboutienne, Alliance française de Bruxelles (Centre européen de langue française), Centre international d'études pédagogiques (centre local de la Réunion) assurant, outre l'enseignement direct aux fonctionnaires, la formation de professeurs ;</li> <li>■ <b>Variété des modes d'intervention</b> : cours de français langue étrangère, stages en immersion, renforcement des services de traduction-interprétariat et des centres de documentation locaux, plate-forme d'apprentissage en ligne avec tutorat, publication et diffusion ;</li> <li>■ <b>Soutien à l'émission de TV5 7 jours sur la planète</b> (à destination des diplomates et des fonctionnaires).</li> </ul> <p style="text-align: right;">(...)</p>

Les perspectives	Les perspectives
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Mise au point d'un système d'analyse statistique</b> pour permettre une évaluation des programmes ;</li> <li>■ <b>Consolidation des plans nationaux.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Création de centres de formation linguistique</b> au sein des institutions africaines et renforcement des capacités en français de leurs personnels.</li> </ul>

Les bénéficiaires visés sont les cadres, les hauts fonctionnaires, les diplomates, les étudiants des grandes écoles européennes de diplomatie, de relations internationales et d'administration, les parlementaires et les experts gouvernementaux, les instances dirigeantes des Jeux olympiques, afin qu'ils s'expriment en français dans le cadre de leur travail. L'OIF met à leur disposition des activités de formation, elle contribue au développement et à la diffusion des outils pédagogiques et méthodologiques, elle organise des rencontres de concertation de même qu'elle assure la production, le partage et la diffusion d'informations en français.

Le second volet contribue :

- à favoriser le dialogue de la langue française avec les langues partenaires africaines et créoles et les autres aires linguistiques :
  - par des mesures de soutien à l'élaboration de politiques linguistiques assurant l'harmonisation des ressources linguistiques, la standardisation des méthodes d'évaluation et la mise en œuvre de méthodes d'intercompréhension ;
  - par une redynamisation des actions du Conseil international francophone des langues (Cifla) et des réseaux d'instituts et de centres de langue qui le constituent, notamment le Réseau international francophone d'aménagement linguistique et le Réseau international des langues africaines et créoles ;
  - par un partenariat renforcé avec l'Académie africaine des langues ;
  - par la labellisation de projets communs à la Francophonie et aux autres aires linguistiques.

C'est particulièrement dans le cadre de ces activités que les synergies sont recherchées avec les réseaux linguistiques de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) – sociolinguistiques et dynamiques des langues, observation du français et des langues nationales.
- à assurer la traduction et l'interprétariat en français des documents et des interventions produits dans les colloques et rencontres organisés par la société civile intéressant les objectifs de l'Organisation relatifs aux questions culturelles et linguistiques (par le biais du Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation) sur la base de critères précis.

## La fonction d'observation de l'usage de la langue française

Cette activité prévoit le suivi de l'utilisation du français dans les organisations internationales qui viendra ainsi alimenter le rapport qui se substituera à celui du Haut Conseil de la Francophonie. Ce rapport regroupera, tous les deux ans, l'ensemble des données pertinentes sur l'usage du français dans le monde dans les différents secteurs concernés (administration et notamment les services diplomatiques, enseignement et formation, culture, audiovisuel et communication, économie et solidarité...). Il s'agira pour l'OIF d'assurer une fonction indispensable d'observation, jusque-là dévolue en partie au Haut Conseil de la Francophonie, en synergie avec l'ensemble des opérateurs francophones et les structures nationales exerçant une fonction de veille sur l'utilisation de la langue française, comme la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office de la langue française du Québec. Ce rapport permettra en particulier d'assurer le suivi du vade-mecum sur l'utilisation de la langue française adopté au Sommet de Bucarest.

### Principaux résultats escomptés

Dans le cadre de ce programme, l'Organisation souhaite notamment que les bénéficiaires visés :

- utilisent la langue française dans le cadre de leur fonction ;
- disposent de plans nationaux de formation en français et des engagements nécessaires de leur pays dans ce processus d'apprentissage (accords, protocoles, memoranda, contrats) ;
- disposent d'une documentation en français et d'outils référentiels (dictionnaires, méthodes, etc.) facilement accessibles ;
- obtiennent une certification en français confirmant leur apprentissage de la langue ;
- améliorent la qualité de leurs échanges avec les partenaires des autres aires linguistiques hispanophones, lusophones et arabophones ;
- aient accès à des programmes offerts par les écoles d'administration, de diplomatie et de relations internationales dans plusieurs pays européens ;
- soient sensibilisés à l'importance de l'utilisation de la langue française pendant les Jeux olympiques et aux directives afférentes ;
- aient accès facilement à la documentation de référence en langues africaines et créoles

L'Organisation souhaite que le français demeure l'une des principales langues de référence dans les instances internationales, notamment européennes et africaines, et que le plurilinguisme soit préservé. Elle investira un montant de **11,1 millions** d'euros pour accroître l'usage de la langue française dans les situations de diversité linguistique et culturelle.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
3 700 000	3 880 000	3 600 000	11 180 000

À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment à :

- L'établissement de plans nationaux de formation en français ;
- L'organisation de sessions de formation en langue française pour les bénéficiaires visés ;
- La certification en français des candidats formés ;
- La mise en place d'un suivi de l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- La rédaction et la diffusion d'un rapport biennal sur l'état de la langue française dans le monde ;
- L'élaboration d'outils de politiques linguistiques destinés à harmoniser l'apprentissage de la langue française avec celui des langues partenaires (mise en commun des ressources, standardisation des méthodes) ;
- Un meilleur dialogue de la langue française avec les langues des autres aires linguistiques (élaboration de méthodes d'intercompréhension).

## Programme n° 2

### Améliorer la promotion de la lecture publique et des littératures francophones

L'Organisation souhaite inscrire concrètement l'accès aux savoirs et aux produits culturels en langue française, particulièrement les littératures francophones, dans la réalité quotidienne des populations pour donner à chacun l'opportunité d'une ouverture sur le monde.

Le premier volet de ce programme permettra de consolider et de développer le réseau des Centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) et de participer à la mise en place de véritables Maisons francophones des savoirs.

La création, en vingt ans, de plus de deux Clac dans les zones rurales de dix-sept pays a permis de démontrer l'efficacité de cette action, unanimement saluée lors du dernier Sommet de Bucarest. Le moratoire qui avait été décidé sur cette action, pour permettre son évaluation, a donc été levé, des mesures d'entretien et d'amélioration des établissements existants sont prévues, au moins trois nouveaux réseaux seront constitués durant les trois prochaines années.

La mise en place dans un pays d'un réseau de Clac constitué d'une moyenne de dix établissements demeure liée à l'engagement, de la part de l'État qui en fait la demande, d'inscrire dans son budget des actions destinées à instaurer une véritable politique de lecture publique nationale. Cela permet au pays d'accompagner et de développer le projet et, à terme, de se l'approprier.

Compte tenu du rôle social notoire que jouent les Clac, un développement du projet est proposé, pour certains établissements ciblés, dans deux directions :

- une implantation en zones urbaines et périurbaines, notamment banlieues sensibles, camps de réfugiés, quartiers défavorisés ;
- une extension des services proposés : en plus de l'accès au livre, l'accès au service Internet, au cinéma numérique, aux émissions des chaînes francophones (ce qui permet d'envisager l'accompagnement des programmes pédagogiques de TV5 par exemple), à des programmes de promotion des droits de l'Homme et de la démocratie. Un partenariat avec l'Association internationale des maires francophones, TV5 et l'AUF sera favorisé.

C'est à partir de l'expérience du programme « Clac » et du succès qu'il rencontre qu'a été conçu le projet transversal de Maisons francophones des savoirs, expériences pilotes implantées dans quelques lieux ciblés, qui devraient permettre, grâce à un partenariat intégré entre les différents services de l'Organisation, ses opérateurs et d'autres structures (nationales,

#### **Bilan du programme « Clac » et perspectives d'évolution**

Conçus pour développer leur activité dans les zones rurales des pays en développement, les Clac se sont révélés de véritables lieux d'échange, de dialogue culturel et social, de promotion extrascolaire, par-delà les clivages traditionnels qui traversent les sociétés.

- 203 centres en activité, 215 en 2007 dans 17 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Madagascar, Maurice, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo), dont la gestion et l'animation sont confiées à un personnel local.
- Fréquentation des bibliothèques (données enregistrées entre 2002 et 2005) :
  - 1 109 606 prêts annuels de livres ;
  - 169 273 abonnés annuels ;
  - 2 887 162 utilisateurs, 78 % de ces lecteurs ont moins de dix-huit ans.
- Animations culturelles (conférences, projections de films et spectacles uniquement) :
  - 30 749 manifestations par an ;
  - 1 584 420 participants.

Depuis 2003, l'OIF aide les pays bénéficiaires du programme « Clac » à adopter une politique nationale de lecture publique. À ce jour, 4 pays se sont dotés d'un cadre législatif approprié et d'un Centre national de lecture publique : la Mauritanie en 2003, Madagascar en 2004, le Burkina Faso en 2005 et Haïti en 2006. Le Burundi, le Liban et Maurice seront les prochains bénéficiaires de ce programme d'appui aux politiques nationales de lecture.

Cet ensemble d'établissements doit être régulièrement entretenu et la formation du personnel suivie (d'ores et déjà, les Clac du Liban ayant subi des dégradations lors du récent conflit ont bénéficié d'une aide financière pour leur remise en état).



locales, multilatérales ou associatives), de faire bénéficier les populations les plus démunies de la plupart des services et compétences qu'offre la Francophonie en matière d'accès au savoir.

Le second volet développe des activités permettant de restituer la langue française aux créateurs de tout l'espace francophone, notamment par la promotion des auteurs de langue française et la diffusion des littératures francophones.

En organisant deux prix littéraires ciblés (Prix des cinq continents de la Francophonie et Prix du jeune écrivain francophone), l'Organisation vise à promouvoir les auteurs francophones sur la scène littéraire internationale en accordant une attention particulière à l'expression littéraire des femmes francophones (notamment par une aide à la participation des auteurs et professionnels du livre francophone aux salons et autres manifestations littéraires) et dans les médias. Une aide à la traduction des ouvrages des lauréats des deux prix contribuera à cette action de promotion.

#### **Principaux résultats escomptés**

L'Organisation, dans le cadre de ce programme, aura notamment contribué à ce que :

- les pays bénéficiaires aient accès aux livres, à des biens culturels, à la formation, aux technologies de l'information et de la communication et autres équipements ;
- les pays bénéficiaires aient accès à des personnes ressources formées et compétentes dans les Clac ;
- les pays bénéficiaires aient à leur disposition une législation qui intègre la lecture publique dans la politique culturelle nationale ;
- les pays bénéficiaires aient à leur disposition une structure centrale coordonnant la création d'un réseau de bibliothèques national.
- les professionnels du livre aient accueilli des auteurs francophones dans le cadre de foires et de salons du livre, régionaux et sous-régionaux ;
- les professionnels du livre aient assuré la promotion d'auteurs francophones dans les médias et dans les grandes manifestations littéraires.

En assurant l'amélioration des politiques de lecture publique, ce programme a pour objectifs l'amélioration de l'alphabétisation et de la réussite scolaire ainsi que la consolidation de la cohésion sociale tout en donnant aux populations l'accès à une littérature diversifiée provenant de tout l'espace francophone.

Les ressources financières prévues pour la réalisation de ce programme sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ainsi, au cours des trois prochaines années, l'Organisation investira un montant de **7 millions d'euros** pour développer la lecture publique et la diffusion des auteurs et des littératures francophones.

<b>Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)</b>			
2007	2008	2009	<b>Total 2007-2009</b>
2 260 000	2 250 000	2 500 000	<b>7 010 000</b>

#### **À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment :**

- au renouvellement des dotations en biens et en équipements des réseaux de Clac existants ;
- à l'organisation de stages de recyclage pour les animateurs des réseaux de Clac existants ;
- à l'appui de trois pays (Burundi, Liban, Maurice) dans l'élaboration et l'adoption d'une législation intégrant la lecture publique dans la politique culturelle nationale ;
- à la création de trois nouveaux réseaux de Clac (comprenant chacun plusieurs établissements) dans trois pays ;
- à l'organisation de trois éditions du Prix des cinq continents et du Prix du jeune écrivain francophone ;
- à la participation d'auteurs du Sud et de professionnels du livre aux salons ou foires du livre et autres manifestations littéraires.

## **Objectif stratégique n° 2**

### **Favoriser l'expression et la diffusion des créations francophones et encourager la diversité culturelle**

L'adoption à l'Unesco, le 20 octobre 2005, de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a consacré les efforts entrepris par l'OIF au cours de ces dernières années. Une ratification rapide et massive de la convention d'ici à juin 2007 est aujourd'hui nécessaire pour garantir sa pleine efficacité. La mise en place des organes de la convention constitue la prochaine étape, et il convient de donner aux pays du Sud une représentation suffisante pour garantir la prise en compte de leurs points de vue. L'Organisation, poursuivant la mise en œuvre du Plan d'action pour la diversité culturelle dont elle s'est dotée, entend poursuivre sa mobilisation tout en développant son soutien à la mise en œuvre concrète des acquis de cette convention, en soutenant l'élaboration et la structuration

de politiques culturelles nationales, la production et la diffusion des produits et contenus culturels et le développement de filières d'industries culturelles.

Comme l'a montré le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), le passage au numérique se traduit inéluctablement par l'éclatement des pratiques en usage, par la dématérialisation des supports culturels et par un potentiel d'enrichissement sans précédent de l'offre mondialisée des œuvres de création et des savoirs. Face à un monde numérique en pleine mutation et recomposition, la communauté francophone doit prendre la place qui lui revient en augmentant sa présence sur la Toile et en continuant de donner résonance à ses attentes et ses intérêts dans la mise en œuvre des décisions du SMSI. L'OIF compte accompagner les initiatives de numérisation des patrimoines culturels écrits, notamment dans les pays en développement, pour contribuer à rendre accessibles les œuvres francophones de création et des savoirs numérisés.

Trois programmes sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif stratégique :

1. Développer l'expression des cultures nationales dans le respect de leur diversité.
2. Aider à la structuration des opérateurs culturels publics et privés.
3. Développer l'appropriation de la culture numérique.

## Objectif stratégique n° 2

Favoriser l'expression et la diffusion des créations francophones et encourager la diversité culturelle

Programmes	Projets	Principales activités
<b>Développer l'expression des cultures nationales dans le respect de leur diversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Améliorer la circulation et la promotion des artistes et des œuvres et la mise en marché des produits culturels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fonds d'aide à la circulation des artistes (arts visuels et vivants) + « compagnonnage » (parrainage des jeunes lauréats francophones)</li> <li>■ Promotion des arts visuels et vivants sur les marchés</li> <li>■ Promotion et mise en marché des produits audiovisuels</li> <li>■ Exploitation des produits audiovisuels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accroître la production audiovisuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fonds d'aide à la production cinématographique</li> <li>■ Fonds d'aide à la production télévisuelle</li> </ul>

Programmes	Projets	Principales activités
<b>Aider à la structuration des opérateurs culturels publics et privés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutenir l'élaboration des politiques culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participation à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles</li> <li>■ Renforcement de la capacité des opérateurs publics et professionnels</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer les industries culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Formation en gestion des entreprises culturelles</li> <li>■ Soutien au financement des industries culturelles (fonds de garantie)</li> <li>■ Mise en réseau des industries culturelles (Africa Cinéma, Bureau export de la musique africaine, réseau de librairies)</li> </ul>
<b>Développer l'appropriation de la culture numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Améliorer la présence francophone dans les instances de concertation et de décision de la société de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accroître la mise en œuvre des engagements du SMSI</li> <li>■ Soutenir les intérêts des pays en développement francophones dans la gouvernance de l'Internet et de la Toile</li> <li>■ Développer les stratégies de réponse aux impacts de la régulation internationale sur les pays francophones en développement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Développer la production de contenus numériques et l'accès aux œuvres de création et de savoirs numérisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Participer à l'identification des fonds francophones à numériser (Réseau francophone des bibliothèques numériques)</li> <li>■ Améliorer l'observation des usages de la société de l'information (perspectives francophones)</li> <li>■ Développer les stratégies nationales, régionales et internationales de numérisation de la communauté francophone</li> <li>■ Accroître l'acquisition et le transfert de compétences en numérisation</li> </ul>

## **Programme n° 1**

### **Développer l'expression des cultures nationales dans le respect de leur diversité**

Afin de permettre l'expression et la promotion des œuvres de création francophones, il convient d'aider à leur production et à leur diffusion dans les pays qui ne disposent pas de systèmes d'aides publiques ou de réseaux de diffusion suffisants.

Pour ce faire, l'Organisation développe un premier volet dédié au soutien à la circulation et à la promotion des artistes et de leurs œuvres. Créé en 1990 au lendemain de la Conférence ministérielle sur la culture de Liège, puis renforcé en 2001, lors de la Conférence ministérielle de Cotonou, le projet de soutien à la circulation et à la promotion des artistes et de leurs œuvres constitue un appui vital et indispensable à l'expression culturelle francophone.

L'Organisation soutient ainsi chaque année la présence d'artistes venus des pays en développement francophones dans des tournées et festivals internationaux. Une attention particulière est accordée à la participation des femmes à ces manifestations. Par ailleurs, elle assure la participation d'artistes et de producteurs aux marchés internationaux incontournables dans le secteur (Midem, Womex). Ce soutien a permis à des artistes comme Rokia Traoré (Mali), El Hadj Ndiaye (Sénégal), Ba Cissoko (Guinée) ou encore Rajery (Madagascar) de conquérir une renommée internationale. Il convient de maintenir cet appui indispensable à la jeune création francophone.

De même, l'Organisation soutient la promotion des productions audiovisuelles francophones en assurant leur présence dans les festivals et marchés de l'art, tels que le Festival de Cannes, le Sefor, le Fespaco, le MIP-TV de Cannes, le Mica de Ouagadougou, en offrant une assistance technique et/ou financière à des entrepreneurs et opérateurs culturels. Une prise en charge et un encadrement professionnel individualisé sont mis en œuvre au bénéfice des producteurs. Par ailleurs, l'Organisation achète des droits de films francophones pour la réalisation de DVD qu'elle diffuse dans les cinémathèques spécialisées et sur le réseau des hôtels de la chaîne Accor en Afrique.

Le second volet du programme poursuit la politique d'appui à la production audiovisuelle et cinématographique des États en développement, au moyen d'un fonds d'aide fonctionnant par appel à candidatures deux fois par an. L'OIF concentre ses efforts sur les producteurs des pays du Sud où la situation économique handicape gravement le développement d'une production locale (cinéma et télévision). Les dotations financières du fonds sont consacrées pour moitié au cinéma, l'autre moitié étant destinée aux programmes télévisuels en vue d'augmenter la part endogène des grilles de programmes nationales par l'apport de séries panafricaines d'envergure.

## Soutien à la création culturelle francophone : bilan et perspectives

Grâce à l'aide de l'OIF,

- Dans le domaine du spectacle vivant :
  - a. Près de 100 projets de coopération multilatérale sont réalisés par an ;
  - b. Chaque année une soixantaine de festivals accueillent des artistes des pays en développement francophones débouchant sur une trentaine de tournées internationales pour ces artistes.
- Dans le domaine des arts visuels : chaque année, une cinquantaine d'artistes des pays en développement francophones sont programmés dans plus de 10 manifestations internationales à caractère structurant (dont la Biennale de l'art africain contemporain de Dakar, la Biennale de La Havane, les Rencontres africaines de la photographie de Bamako, le Musée Dapper de Paris).
- Dans le domaine du cinéma francophone du Sud :
  - a. Plus de 700 films soutenus dont 170 longs métrages depuis 1989 ;
  - b. 6 bourses internationales de promotion d'un film du Sud offertes depuis 2000 ;
  - c. Dix ans de présence sur le Marché international du film de Cannes permettant la promotion de 100 films francophones du Sud ;
  - d. 15 scénarios réécrits tous les ans grâce au dispositif "Scénario du Sud" (bourse, résidence, ateliers).

Sans cet effort, c'est une grande part de la création contemporaine francophone qui serait, encore aujourd'hui, privée d'existence. L'aide doit donc être maintenue même s'il convient d'accompagner parallèlement un processus d'appropriation des moyens de production et de diffusion des expressions culturelles par les Etats et les entreprises culturelles des pays francophones en développement.

## Principaux résultats escomptés

L'Organisation, dans le cadre de ce programme, aura notamment contribué à ce que :

- les artistes et producteurs des pays francophones qui ne disposent pas de systèmes d'aides publiques ou de réseaux de diffusion suffisants soient davantage présents sur les marchés internationaux de la culture et dans la programmation des grandes manifestations ;
- les acheteurs et distributeurs puissent disposer des informations relatives aux productions audiovisuelles des pays francophones en développement susceptibles d'une diffusion internationale ;
- les produits audiovisuels des artistes et producteurs francophones soient insérés dans les circuits de distribution et d'exploitation professionnels.

Au terme du programme, l'OIF souhaite que les pays en développement intègrent la culture dans le processus de développement, grâce à l'augmentation de la part des pays francophones du Sud dans le commerce mondial des biens et services culturels des secteurs de l'image et à la professionnalisation des producteurs.

L'Organisation investira un montant de près de **11,3 millions d'euros** pour le développement des expressions culturelles.

## Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)

2007	2008	2009	Total 2007-2009
3 900 000	3 750 000	3 735 000	<b>11 360 000</b>

## À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment :

- à la diffusion à l'échelle internationale de spectacles et d'expositions des artistes et des opérateurs culturels issus des pays en développement francophones ;
- au soutien d'un certain nombre de manifestations ou festivals internationaux présentant un intérêt majeur pour les pays en développement francophones ;
- au soutien de longs métrages mis en production et de programmes en série (fictions ou documentaires) conçus par des télévisions nationales des pays en développement francophones.

## Programme n° 2

### Aider à la structuration des opérateurs culturels publics et privés

Afin de permettre une mise en œuvre concrète des principes énoncés dans la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles – légitimité des politiques culturelles nationales et développement de la production et de la diffusion des expressions culturelles –, il convient d'aider à la structuration et à la professionnalisation des opérateurs, publics et privés. En effet, parallèlement au soutien à la circulation des artistes et des œuvres et à l'aide directe à la production et à la diffusion, il est indispensable de soutenir la mise en place d'administrations et de réseaux de professionnels et d'entreprises privées pour que les pays les moins favorisés puissent, à terme, intégrer la culture dans leur politique et leur économie nationales.

Dans le cadre du premier volet du programme, l'OIF poursuit la mobilisation des États et gouvernements francophones pour la mise en œuvre de la Convention de l'Unesco en sensibilisant les réseaux diplomatiques et professionnels pour parvenir à une ratification rapide et massive de la convention et pour assurer à la Francophonie une place déterminante dans les organes de mise en œuvre de la convention (notamment pour contribuer à la prise en compte des aspects relevant de la coopération et du développement).

Ce premier volet prévoit également le renforcement de la capacité des opérateurs publics (ministères, organismes parapublics) et des organismes professionnels à structurer de véritables politiques culturelles (sensibilisation et aide à l'élaboration de textes statutaires, de législation dans le domaine culturel, sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle...).

Le second volet s'appuie sur les études ayant permis d'identifier les filières culturelles susceptibles d'être soutenues, permettant ainsi à l'Organisation de développer les actions concrètes entreprises en direction des entrepreneurs culturels.

Elle poursuivra les activités déployées avec les structures de formation des pays du Sud et des représentants des organisations professionnelles et des établissements de crédits nationaux

ou régionaux susceptibles de financer les entrepreneurs culturels. Des formations en gestion des entreprises culturelles seront organisées. En outre, un soutien au financement de ces entreprises sera développé grâce à des produits financiers spécifiques (fonds de garantie, capital-risque).

Une priorité sera accordée à l'aide à la structuration et à la mise en réseau des filières cinéma, musique et livre afin de permettre une appropriation des processus de production et de diffusion des produits culturels par les professionnels et responsables nationaux :

- **le cinéma** : si l'aide à l'écriture de scénario, l'aide à la production de courts et de longs métrages, le soutien à la participation aux grands festivals doivent être poursuivis, il convient également de structurer un véritable réseau de distribution du cinéma, notamment en Afrique subsaharienne, en reprenant et en adaptant l'expérience Africa Cinéma ;
- **la musique** : l'OIF participe d'ores et déjà à la constitution d'un Bureau export de la musique africaine qui permettra un meilleur accès au marché des distributeurs africains ;
- Le soutien à **la filière du livre** nécessitera une réflexion supplémentaire pour explorer les pistes de partenariat avec l'Association internationale des librairies francophones (AILF) en vue d'étendre le réseau de libraires dans l'espace francophone, avec l'Alliance des éditeurs indépendants pour favoriser les coéditions équitables en Afrique tout en poursuivant les actions de formation des libraires en partenariat avec le Bureau international de l'édition française et l'AILF.

En liaison avec les opérateurs de la mission « Éducation et formation », la mise en œuvre de programmes de formations adaptés à ces métiers sera examinée.

### Les industries culturelles : bilan et perspectives

- Constitution de 3 fonds de garantie en faveur des industries culturelles (Afrique de l'Ouest, Maroc et Tunisie).
- Formation de 300 entrepreneurs culturels des filières musique et image, en formulation de projets et gestion d'entreprises culturelles, dans 9 pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Togo, Tunisie) depuis 2004.
- Constitution d'un réseau de formateurs d'entrepreneurs culturels en formulation de projets et gestion de projets.
- Renforcement des capacités dans le domaine des industries culturelles au profit des cadres financiers et juristes.
- Formation d'une centaine de banquiers au financement de projets et entreprises culturels.
- Sensibilisation des décideurs politiques à l'intégration de politiques culturelles dans leurs stratégies de développement (par exemple, 3 études socio-économiques sur les atouts et le potentiel des secteurs culturels, ainsi que leur apport au développement)
- Mise en réseaux d'opérateurs économiques culturels et d'experts du Sud.

Une meilleure adaptation du fonctionnement des fonds de garantie aux exigences spécifiques du secteur culturel sera recherchée. Une professionnalisation des opérateurs et une aide à la structuration de véritables filières d'industries culturelles nationales (musique, livre, cinéma) sont les priorités retenues.



## Principaux résultats escomptés

Ainsi, grâce aux interventions des deux volets du programme, l'Organisation souhaite notamment que :

- La Francophonie soit bien représentée au sein des organes de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;
- Les pays en développement aient élaboré ou perfectionné des politiques nationales en faveur de la diversité culturelle ;
- Les regroupements professionnels des métiers du cinéma, du livre et de la musique soient structurés et performants et qu'ils puissent, en partenariat avec les pouvoirs publics, mettre en place des dispositifs de protection et de gestion des droits des artistes et des créateurs dans les pays en développement francophones ;
- Le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'exercent les activités culturelles au niveau national et régional soit amélioré ;
- Les professionnels du secteur bancaire soient convaincus de la viabilité économique et financière des entreprises culturelles et qu'ils acceptent de les financer ;
- Les établissements de crédits acceptent de créer des produits financiers spécifiques et/ou mixtes à des conditions privilégiées en vue du financement des projets culturels ;
- Les entrepreneurs culturels des pays en développement francophones aient accès aux financements bancaires marchands.

Au terme de ce programme, l'OIF souhaite favoriser le développement, dans les pays francophones du Sud, de secteurs culturels publics et privés structurés, créateurs d'emplois et de revenus qui contribuent à l'accroissement du PIB.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, l'Organisation investira un montant de **4,3 millions d'euros** pour l'aide à la structuration des opérateurs culturels publics et privés.

### Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)

2007	2008	2009	Total 2007-2009
1 360 000	1 410 000	1 560 000	<b>4 330 000</b>

### À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment à :

- la ratification massive de la Convention de l'Unesco en juin 2007 ;
- la bonne représentation des pays du Sud francophones dans les organes de la convention ;

- la poursuite des efforts de sensibilisation sur le statut des artistes au Burkina Faso et au Sénégal ;
- la finalisation de l'état des lieux de la politique culturelle avec le Burundi ;
- l'organisation des États généraux de la culture en République démocratique du Congo ;
- la mise en place d'un plan contre la piraterie au Mali ;
- la mise en place d'une expertise pour la définition d'une politique culturelle à Djibouti ;
- la publication en partenariat avec l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique d'un recueil des textes fondamentaux en matière de politique culturelle comprenant des recherches sur les indicateurs culturels du développement et la formation de formateurs en matière de politique culturelle ;
- la mise en réseau des filières cinéma (refonte du projet Africa Cinéma), musique (aide à la création d'un Bureau export de la musique africaine) et livre (mise en réseau des librairies francophones et coéditions équitables) en Afrique de l'Ouest, Afrique centrale et dans les États insulaires ;
- la consolidation du partenariat avec le réseau des sociétés de gestion collectives de l'Afrique de l'Ouest ;
- l'organisation d'une dizaine de sessions de formation à l'intention des entrepreneurs culturels dans les domaines du cinéma, de la musique et de l'édition ;
- l'accès au financement d'un nombre conséquent d'entreprises culturelles grâce aux fonds de garantie.

### Programme n° 3

## Développer l'appropriation de la culture numérique

Aujourd'hui, l'appropriation de la culture numérique permet un formidable bouillonnement créatif et facilite la circulation des savoirs dans tous les champs de l'activité humaine. Le passage au numérique augmente aussi le risque de marginalisation du français comme des autres expressions linguistiques au sein de la Toile.

L'engagement francophone n'aurait aucun sens si les conditions préalables à l'existence de la diversité culturelle et de la pluralité linguistique dans la société de l'information n'étaient pas réunies. L'objectif est que la communauté francophone puisse exprimer ses singularités et ainsi s'approprier la culture numérique dans toute sa diversité. Dans ce contexte, le libre accès aux contenus numériques et aux technologies innovantes doit être une priorité.

L'Internet est aujourd'hui au cœur du développement de nos sociétés, et sa gouvernance mondiale soulève d'importantes questions de pouvoir et de géopolitique où une contribution de la Francophonie est attendue.

Dans le **premier volet** du programme, l'Organisation accompagnera les représentants de la société civile, du secteur privé et des ministères responsables de la société de l'information des pays en développement à réaliser les engagements qu'ils ont pris lors des phases de Genève et de Tunis du SMSI.

Parmi les quarante pays les moins en mesure de profiter des potentialités de la société de l'information, vingt-cinq font partie de la communauté francophone, selon le *Rapport mondial sur la société de l'information*, publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT) en août 2006. En outre, près de la moitié des pays francophones en développement n'a toujours pas formulé et adopté une stratégie nationale en matière de technologies de l'information et de la communication, ce qui risque de les priver des financements internationaux après 2010.

Conformément à la Déclaration de Bucarest, l'Institut de la Francophonie numérique (IFN) poursuivra la mise en œuvre des décisions arrêtées lors des deux phases du SMSI, renforcera l'accès des populations francophones des pays en développement au numérique et accompagnera les États membres dans l'élaboration de stratégies nationales dans le but de contribuer à l'édification d'une société mondiale de l'information équilibrée, juste et accessible à tous.

Par des formations à la compréhension des enjeux technologiques, par le renforcement des partenariats régionaux autour d'usages exemplaires, et par l'appui à l'élaboration de politiques et de plans d'action stratégique, l'Organisation travaillera à développer une réponse nationale forte pour mettre en place l'environnement numérique nécessaire à l'insertion des pays francophones dans la société de l'information.

### Le SMSI

Le SMSI a été une étape importante en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration du millénaire pour le développement. Il a permis d'établir des mécanismes de mobilisation des énergies autour de la mise en œuvre des décisions du SMSI que les États et gouvernements francophones se sont engagés à appliquer. L'OIF soutiendra les coalitions dynamiques multi-acteurs où les francophones assument un rôle stratégique.

L'Organisation a adopté, lors de la Conférence ministérielle de Rabat sur la société de l'information en septembre 2003, une contribution aux travaux du SMSI qui précise ses priorités. Il s'agit notamment de :

- considérer la diversité culturelle et linguistique comme un principe fondateur de la société de l'information ;
- intégrer l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'enseignement et de formation ;
- mettre en place une gouvernance de l'Internet, démocratique, multilatérale et transparente qui tienne compte des besoins de tous les acteurs et respecte la diversité géographique et culturelle.

L'OIF a été la première – et est toujours la seule – organisation internationale à accompagner la mise en place du Fonds mondial pour la solidarité numérique proposé par l'Afrique. Des 21 premiers membres fondateurs de ce fonds, 13 font partie de l'espace francophone.

En raison de sa capacité de mobilisation, l'IFN, organe subsidiaire de l'OIF, a été nommé par le Secrétaire général des Nations unies au sein du Conseil stratégique de l'Alliance globale des technologies de l'information et de la communication pour le développement.

Tous les opérateurs de la Francophonie se sont résolument engagés dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en adoptant les mêmes principes et orientations. Conformément à leur mandat spécifique, chaque opérateur élabore sa programmation en fonction des publics cibles qui sont les siens. L'OIF travaillera étroitement avec l'ensemble des opérateurs francophones, et notamment l'AUF, afin de renforcer les dynamiques concertées et les synergies autour d'un pôle de coopération intégrée axé sur les technologies de l'information et de la communication.

L'Organisation apportera, avec la collaboration de partenaires internationaux – ONU, UIT, Unesco, Banque mondiale, Commission européenne, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Internet Society (ISOC), etc. – et des opérateurs francophones, un appui à la mise en œuvre des décisions internationales dans les pays membres au moyen de formations, de mise en place de dispositifs, d'expertise-conseil, de développement, partage et diffusion de ressources et outils spécialisés. De même, l'Organisation entend prendre les initiatives pour garantir la place de la communauté francophone et renforcer les points de convergence dans les processus de négociation et de suivi inhérents à l'édification de la société de l'information, notamment au sein des instances spécialisées régionales et internationales dans la gestion de l'Internet et de la Toile.

En raison de son implication et de sa capacité de mobilisation lors du SMSI, l'IFN a été nommé par le Secrétaire général des Nations unies au sein du Conseil stratégique de l'Alliance globale des technologies de l'information et de la communication pour le développement. Cette plate-forme de partenariats regroupe les grands bailleurs internationaux, les organisations internationales, les principales multinationales du secteur privé ainsi que les réseaux de la société civile dans le but de concrétiser les engagements politiques du SMSI et de conjuguer les efforts de tous les partenaires internationaux en vue de mieux répondre aux attentes des pays en développement. Au cours de la prochaine année, l'Alliance globale accordera une priorité au renforcement des partenariats internationaux pour mettre en place des initiatives numériques dans le domaine de l'éducation, de l'accès à Internet en zones enclavées, de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes et les femmes. Les pays francophones en développement font partie des cibles prioritaires de l'Alliance globale.

## Insertion de la Francophonie dans la société de l'information

- Mise en œuvre des décisions du SMSI :
  - a. Ateliers de formation E-polnet, en partenariat avec la CEA et la Coopération canadienne, sur l'élaboration des stratégies nationales en Afrique en lien avec les priorités de la Francophonie : femmes, jeunes, accès collectifs, régulation de l'Internet (formation et mobilisation de 200 décideurs africains des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé dans le but de susciter une dynamique multi-acteurs pour mettre en place l'environnement favorable à l'édification de la société de l'information) ;
  - b. Mise à disposition d'experts francophones de pays en développement pour le pilotage du Réseau panafricain interrégional de l'Union africaine (projet de 50 millions de dollars pour la connectivité régionale des pays africain afin d'augmenter la réactivité des flux de communication Internet dans les pays les plus touchés par la fracture numérique) ;
  - c. Contribution à la mise en œuvre du Plan d'action régional africain pour la société du savoir adopté lors de la Conférence ministérielle du Caire pour concrétiser les engagements de l'Afrique lors du SMSI et rechercher les financements internationaux requis auprès des partenaires privés publics ;
  - d. Appui au programme d'action du réseau Famafric pour assurer l'appropriation des technologies de l'information et de la communication par les femmes
  
- Stratégies de réponse aux impacts de la régulation internationale :
  - e. Atelier régional de renforcement des capacités nationales en Afrique de l'Ouest sur les technologies DNSSEC (sécurisation du nommage Internet, essentiel pour le bon fonctionnement d'Internet), partenariat avec l'ISOC et l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) – à Lomé au Togo, formation en français de 15 gestionnaires techniques des noms de domaine nationaux, par exemple : .mr pour la Mauritanie, .bj pour le Bénin, .ml pour le Mali) ;
  - f. Atelier national sur le nommage Internet en partenariat avec l'African Top Level Domain Association (AFTLD), l'ICANN, la CEA (à Niamey, au Niger, formation de 40 professionnels des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile) ;
  - g. Mise à disposition de l'expertise francophone pour accompagner l'automatisation de la gestion des noms de domaine Internet nationaux (Sénégal et Bénin, en partenariat avec l'AFTLD, formation de 10 experts techniques par l'équipe de développement du logiciel libre CODEV-NIC) ;
  - h. Appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un portail francophone sur la gouvernance de l'Internet : compréhension des enjeux stratégiques, maîtrise des dimensions techniques, échange d'expérience (Asie-Pacifique, Europe centrale, Caraïbe, Afrique) ;
  - i. Développer, en partenariat avec le Pnud-APDIP (Asie-Pacifique), un module de formation en ligne sur les enjeux, les normes, les protocoles et le déploiement de dispositif numérique pour permettre le multilinguisme dans la gestion des adresses Internet (suivi du Forum sur la gouvernance de l'Internet d'Athènes).

Le **second volet** concrétise la volonté de l'Organisation d'assurer sa présence sur la Toile par la création et la mise à disposition de contenus numériques.

La révolution numérique touche tous les domaines de la création (non seulement le livre et les journaux, mais aussi les arts plastiques, la musique, les produits audiovisuels), ce qui met en péril les industries productrices des supports traditionnels de l'expression artistique.

Consciente de cet enjeu majeur, l'OIF travaille avec les filières professionnelles francophones de l'audiovisuel, du journalisme, des archives et des bibliothèques pour l'élaboration de stratégies

et de cahiers des charges techniques (normes et protocoles ouverts favorisant le libre accès et le respect des droits d'auteur), l'acquisition et le transfert de compétences de numérisation, et la mutualisation d'initiatives de numérisation.

À cette fin, les bibliothèques nationales de Belgique, du Canada, de France, du Luxembourg, du Québec et de Suisse ont décidé de constituer un Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques. L'Organisation a la volonté d'élargir ce réseau à l'ensemble des pays ayant le français en partage : elle entend aider les institutions des pays en développement à relever le défi de la numérisation de leur patrimoine imprimé par la mise à disposition d'expertises pour l'accompagnement à la formulation de stratégies et l'acquisition de compétences de numérisation.

Pour répondre aux besoins des pays en développement, l'OIF poursuivra son soutien à la production de contenus et d'applications numériques au moyen du Fonds francophone des inforoutes. Sans pour autant être exclusivement voués à la mission éducation, les prochains appels à propositions du fonds accorderont une attention prioritaire aux projets qui concourent dans le domaine des technologies de l'information et de la communication à la mise en œuvre de la Déclaration de Bucarest. Ces appels resteront néanmoins ouverts aux projets de création de contenus numériques qui s'inscrivent dans les priorités des autres missions du Cadre stratégique décennal de la Francophonie.

Le Fonds francophone des inforoutes est financé par des contributions volontaires des États et gouvernements membres de la Francophonie. Il est piloté par le Comité francophone des inforoutes dont le rôle est notamment de définir les orientations et les priorités du fonds, de fixer les règles de gestion et de fonctionnement, d'approuver les critères d'admissibilité et de décider du choix des projets en s'appuyant sur l'avis d'experts. Les crédits du fonds non utilisés sont reportés à l'exercice financier suivant.

### Principaux résultats escomptés

En mettant en œuvre ces modes d'intervention, l'Organisation souhaite que :

- Les instances et les mécanismes issus de la deuxième phase du SMSI aient adopté des normes, règles et procédures de décision modelant l'évolution et l'utilisation de l'Internet qui prennent en compte les intérêts de la communauté francophone ;
- Les pays en développement francophones, tant au niveau régional que national, aient la capacité d'exploiter stratégiquement les évolutions des technologies de l'information et de la communication dans le but de bâtir des sociétés de l'information inclusives pour favoriser leur développement ;
- Le nombre de créations multilatérales de contenus numériques francophones répondant à des besoins collectifs et reflétant la diversité culturelle des partenaires et des populations bénéficiaires ait augmenté sur la Toile ; (...)

- Les pays francophones en développement aient la maîtrise des outils de numérisation et enrichissent le libre accès mondial à la connaissance par la numérisation de leurs œuvres de création et de leurs savoirs ;
- Des dynamiques régionales de veille sur les usages de la société de l'information aient été créées et un maillage de l'expertise francophone en technologies de l'information et de la communication dans les pays en développement ait été établi ;
- Des bibliothèques nationales francophones aient intégré le réseau de numérisation des fonds francophones ;
- Les œuvres de création et de savoirs francophones, identifiées et numérisées dans des formats normalisés et ouverts, faisant appel aux compétences locales, aient augmenté sur la Toile ;
- Les pays en développement francophones aient la capacité d'assurer la gestion fiable de leurs ressources Internet selon les normes internationales et de contribuer à faire de l'Internet mondial un espace de confiance et d'équité.

L'OIF souhaite que les sociétés des pays francophones en développement s'intègrent dans la dynamique d'évolution de la société de l'information respectueuse de la diversité et des patrimoines culturels.

Ainsi, au cours des trois prochaines années, l'Organisation investira un montant de près de 10,3 millions d'euros pour développer l'appropriation de la culture numérique.

Dépenses prévues pour la période 2007-2009 (en euros)			
2007	2008	2009	Total 2007-2009
3 433 000*	3 433 000	3 433 000	<b>10 299 000</b>

\* Incluant les contributions volontaires de 2 millions d'euros par année prévues pour le Fonds francophone des inforoutes.

#### À l'horizon 2009, l'Organisation souhaite avoir contribué notamment :

- à une formation pilote de soixante spécialistes en numérisation dans trois pays en développement francophones qui se sont dotés de stratégies nationales pour l'accès à des œuvres de création et des savoirs numérisés ;
- au financement de **vingt** projets du Fonds francophone des inforoutes ;
- à la formation de trois cents experts des pays en développement à la compréhension des enjeux stratégiques débattus dans les instances internationales de décision de la société de l'information ;

- à la création de réseaux francophones d'expertise dans les coalitions et les nouvelles entités résultant de la mise en œuvre des décisions du SMSI dans les pays francophones en développement afin de renforcer la prise en compte des intérêts et attentes de la communauté francophone dans les décisions des instances spécialisées au regard des technologies de l'information et de la communication ;
- à la mise en place d'une plate-forme virtuelle de partage de ressources, d'expériences et d'informations sur la gouvernance de l'Internet ;
- au soutien des éditions annuelles (2007, 2008, 2009) des conférences des Rencontres africaines du logiciel libre ;
- au renforcement de la présence francophone aux tables internationales et régionales par la prise en charge de deux cents représentants francophones dans les instances spécialisées de la gouvernance de l'Internet – ISOC, Internet Engineering Task Force (IETF), World Wide Web Consortium (W3C), ICANN, Registre régional africain pour les adresses Internet par numéros (Afrinic), AFTLD, Forum africain des infrastructures à clés publiques (Afriпки), etc. – et dans les structures issues du processus de mise en œuvre du SMSI ;
- à la réalisation de trois études spécialisées dans les secteurs prioritaires de la gouvernance de l'Internet pour la Francophonie afin d'accroître la force de proposition francophone ;
- à l'augmentation de 30 % du nombre de registres Internet affiliés à Afrinic pour l'allocation des identifiants Internet dans les pays en développement francophones africains ;
- à l'accompagnement de six pays francophones dans l'adoption des nouvelles normes Internet (IPv6, NGN, DNSSEC, etc.) en collaboration avec les instances internationales et africaines spécialisées (Afrinic, AFTLD, Association africaine des fournisseurs de service Internet, Afriпки, African Network Operators Group, Réseau africain de la recherche, Association africaine des utilisateurs de logiciels libres, ICANN, ISOC, IETF, W3C, etc.), les communautés régionales africaines.